

Centre de Préparation
à l'Administration Générale

Préambule

Le CPAG de Sciences Po Toulouse propose, pour les agents qui le souhaitent, **une Certification de préparation aux concours internes de catégorie A & B de la Fonction Publique**. Elle sanctionne une formation spécialisée. La validation de la Certification dépend de conditions d'inscription, d'assiduité, de se soumettre aux devoirs et entraînements à la RAEP proposés pendant l'année, et de se présenter au concours interne de catégorie A visé.

Dans le cadre de la **formation professionnelle tout au long de la vie dans la Fonction Publique** et pour répondre aux exigences du passeport formation, nous proposons donc à chaque agent d'identifier et de faire attester les connaissances acquises en formation continue afin de **valoriser son parcours professionnel grâce à la Certification**.

Article 1 Présentation de la formation

Objectif:

Préparation aux concours internes de catégorie A & B de la Fonction Publique d'Etat (IRA, Inspecteur des Finances publiques, Inspecteur des Douanes...) et Territoriale (Attaché Territorial, Rédacteur).

Public visé:

Tout agent public titulaire ou contractuel ayant l'ancienneté requise pour présenter les concours internes de la Fonction Publique.

Durée de la formation:

- 144h d'enseignements fondamentaux,
- un accompagnement du candidat à l'élaboration et mise en situation du dossier RAEP.
- Simulations aux oraux de concours filmés et débriefing personnalisé.

Calendrier de la formation :

- Les vendredis après-midi (13h ou 14h-18h30) de mi-septembre à juillet (hors vacances scolaires) pour les enseignements fondamentaux.
- Journées de formation à définir pour la RAEP (élaboration et mise en situation du dossier)

Contenu de la formation (les enseignements fondamentaux):

- Droit constitutionnel
- Droit administratif général
- Droit de la Fonction Publique
- Droit fiscal
- Finances Publiques
- Questions Européennes
- Economie
- Préparation à la Note Administrative

Centre de Préparation
à l'Administration Générale

Moyens pédagogiques:

➤ **Humains:**

Enseignants universitaires
Fonctionnaires des administrations de l'Etat

➤ **Matériels:**

Supports de cours mis à disposition via notre plate-forme de e-learning
Caméscope, vidéoprojecteur...

Article 2 Modalités et conditions d'obtention de la Certification

Les stagiaires de la formation devront remplir les conditions suivantes :

- l'inscription administrative à la formation (peut être pris en charge par l'administration de l'agent)
- l'assiduité aux cours fondamentaux et aux corrections de Notes de Synthèse
- l'Inscription à un concours interne
- la participation à au moins six Notes de Synthèse
- la participation à au moins deux simulations d'oraux de concours (dossier RAEP)

Un comité se réunit en fin d'année afin d'évaluer chaque stagiaire en fonction des modalités évoquées ci-dessus. En cas d'évaluation positive, la délivrance de la Certification sera effective. Une attestation de fin de formation sera délivrée et certifiera l'acquisition et le perfectionnement de connaissances dans le cadre d'actions de promotion professionnelle. Le comité est constitué du Directeur des Etudes du CPAG et d'intervenants de la préparation.

Article 3 Rupture de l'engagement

En cas de défaut d'activité, d'assiduité, d'insuffisance manifeste d'implication ou de manquement grave à la dignité ou au règlement intérieur de notre établissement, le bénéficiaire peut être considéré comme démissionnaire à l'obtention de la Certification par décision du Directeur des Etudes du CPAG.

Pris connaissance le ,